

Droit de se taire et droit de ne pas s'auto-incriminer

Par **steeven2014**, le 12/11/2016 à 22:44

Bonjour,

Quelqu'un pourrait-il m'expliquer la différence entre le droit de se taire et le droit de ne pas s'auto-incriminer ?

Il me semble que c'est la même chose.

Par **Isidore Beautrelet**, le 13/11/2016 à 08:38

Bonjour

Oui c'est la même chose !

Vous devriez lire cet article qui est très intéressant <http://www.huyette.net/2014/06/en-procedure-penale-le-droit-de-se-taire-oui-mais-le-droit-de-mentir.html>

Par **steeven2014**, le 17/11/2016 à 12:02

Merci !